

sion, la pratique à la théorie. Avec cela, on est armé pour le succès.

Les chœurs ont parfaitement marché. Quant aux solistes, ils se sont également parés des applaudissements.

M. L. Delannoy, dans sa fantaisie sur la Fille du Régiment, a déployé tout le talent qu'on lui connaît. Son violoncelle est plus qu'un instrument sous sa main, c'est une voix, c'est une âme qui parle.

Le duo pour flûte et violoncelle, par MM. Delannoy et Herman, a été pour ces deux artistes un véritable triomphe.

On connaît le talent de M. Herman : agilité, expression, sentiment, il a toutes les qualités qui font le véritable artiste. Ce duo (arrangé par M. Victor Delannoy sur des motifs de Lucie) renferme une série de chants tous plus jolis les uns que les autres. Il a été exécuté et interprété admirablement.

Les Souvenirs suisses, par M. Herman, étaient quelque chose de délicieux. Le chant si gracieux, joué d'abord avec un sentiment exquis, se reproduisit ensuite dans des variations à rendre un rossignol jaloux.

La partie vocale était remplie par M^{me} Arnold et M. Senouzen.

M^{me} Arnold a chanté le grand air de Lucie. Cet air est un des morceaux les plus difficiles du répertoire. M^{me} Arnold l'a dit en artiste consommée. Son chant est pur, simple et correct. On ne sent pas le travail, la fatigue. Les vocalises sont faciles et toujours justes. Le timbre de sa voix a conservé toute sa force.

Elle a chanté de plus deux romances avec une grâce toute charmante.

Nids et Berceaux, de MM. Victor Delannoy et Deplanck est une jolie composition qui a été fort applaudie.

M. Senouzen a une jolie voix de ténor. Il a encore un peu de timidité qui disparaîtra. L'habitude du public ne vient pas en un jour. Son air de Jérusalem et surtout sa romance ont été très-applaudis.

Les chansonnettes ont été dites par M. Desmont, qui a obtenu une ovation complète. Son vieux Braconnier est très-fin, très-convenable, et a été dit d'une façon supérieure, ainsi que la parodie de Robert-le-Diable.

En somme, ce concert a été très-beau, et nous n'exprimerons qu'un regret : c'est qu'il n'ait pas attiré plus de monde.

Les journaux de Lille, en rendant compte des funérailles de M. Decoster-Agache, décédé après une très-courte maladie, rappellent les services rendus à la cité par cet homme modeste et charitable.

Toutes les personnes qui ont connu M. Decoster-Agache déploieront, comme nous, la perte prématurée de cet honorable négociant, qui emporte dans la tombe l'estime publique.

M. Th. Rouzé, président du tribunal de commerce, a prononcé sur la tombe les paroles suivantes, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

Messieurs, Depuis que les bienveillants suffrages des électeurs m'ont appelé aux fonctions que j'ai l'honneur d'occuper, trois fois déjà j'ai dû accomplir la triste mission de vous arrêter quelques instants auprès d'une tombe entrouverte, qui allait se refermer pour jamais sur la dépouille mortelle d'un collègue; et devais-je m'attendre à venir aujourd'hui remplir encore ce pénible devoir, quand celui dont nous déplorons tous la perte, celui qui est là devant vous, maintenant froid et inanimé, siégeait à mes côtés, il y a peu de jours, plein de force et de santé!

Qu'il me soit permis d'exprimer ici cette pensée, messieurs, c'est qu'au-dessous de ces hommes d'élite qu'une nation tout entière salue de ses acclamations; au-dessous de ces actions que la renommée proclame et que suit l'admiration des peuples, de ces génies hors ligne dont la vaste science vient éclairer et instruire, il est aussi des mérites réels, quoique moins brillants, d'utiles services qui jettent moins d'éclat, mais qui exigent cependant un dévouement assidu, et dont il est juste de tenir compte. Et qui peut mieux vous démontrer cette vérité que l'existence tout entière de celui dont la fin si prompte, si inattendue, vient d'attrister tous ses concitoyens!

Decoster-Agache embrassa de bonne heure la carrière commerciale, où il se fit bientôt remarquer. Négociant éclairé, manufacturier habile, toujours guidé par la probité la plus sévère, il sut allier une intelligente activité à la plus sage réserve, et arriver par son travail à acquiescer et mériter une position des plus brillantes.

Pendant plus de vingt années qu'il s'associa aux travaux du Tribunal de Commerce où la confiance publique l'avait appelé, il se distingua constamment par son zèle, par la rectitude de ses appréciations et de ses consciencieux dévouement, qu'il mettait dans l'accomplissement de ses devoirs. Aussi sa perte sera-t-elle vivement sentie parmi nous, comme son souvenir sera toujours cher à ses anciens collègues, qui tous s'honoreraient d'être en même temps ses amis.

La vie privée de Decoster fut toujours simple, calme, exempte de faste, et l'on pourrait dire de lui qu'il avait dans notre société moderne conservé quelque chose des patriarcales vertus des temps anciens : religieux sans ostentation par suite d'une conviction sincère, d'un caractère doux et bienveillant, il faisait le bonheur de ceux qui l'entouraient.

Jamais l'infortune ne l'invoqua en vain, et souvent il adoucit bien des peines : Il était enfin du nombre de ceux qui méritent le mieux d'être riches... Il aimait à donner! — Frappé soudainement par la maladie, il vit tout à coup la mort se dresser devant lui, quand tout devait lui faire espérer que de longs jours lui étaient encore réservés; aussitôt il sut se résigner avec courage et se préparer, avec le calme d'une âme pure, à quitter tout ce qu'il avait de plus cher. Quel sujet de méditation et d'enseignement, messieurs, que ces puissantes consolations que nous voyons toujours réservées à celui qui a fait le bien, et qui viennent le soutenir, le fortifier dans ce moment suprême où l'on sent qu'une existence passagère va bientôt s'éteindre, où l'on comprend que l'éternité va bientôt commencer! C'est déjà une première récompense donnée ici-bas à une conduite sans tache, en attendant, nous devons le croire, qu'une félicité qui ne finira plus lui soit accordée.

Puisse cet espoir, puissent les regrets sincères dont la perte de Decoster-Agache est l'objet, être pour sa famille, si cruellement éprouvée, un adoucissement à sa trop juste douleur.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Concours régional agricole à Versailles

En 1858, du 17 au 22 Mai

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Vu l'avis adopté par le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce,

dans sa séance du 19 mai 1858, sur l'organisation des concours d'animaux;

Vu les arrêtés précédents sur l'institution de ces concours, les comptes-rendus et les rapports dont ils ont été l'objet;

Considérant la nécessité de mettre les dispositions des divers arrêtés en harmonie avec le nombre des animaux envoyés et l'importance croissante des concours;

Vu les propositions émises par les différents jurys de ces exhibitions, en 1857;

Les inspecteurs généraux de l'agriculture et l'inspecteur général des écoles vétérinaires et des bergeries impériales entendus;

Sur le rapport du directeur de l'agriculture,

Arrête :

Art. 1er. Le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué chaque année dans les principaux centres de la région comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine, se tiendra, en 1858, dans la ville de Versailles.

Art. 2. Une prime d'honneur sera décernée, lors de cette exposition, à l'agriculteur du département de Seine-et-Oise dont l'exploitation sera la mieux dirigée, et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles.

1re DIVISION. — ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Art. 3. Les prix et les médailles seront répartis de la manière suivante entre les diverses classes et catégories d'animaux jugés dignes de les obtenir.

1re classe. — Espèce bovine.

1re catégorie. — Race flamande pure.

Pour les mâles : 1er prix 600 fr., 2e 500, 3e 400, 4e 300, 5e 200. Total 2,000 fr.

Pour les femelles : 1er prix 400 fr., 2e 350, 3e 300, 4e 200, 5e 150. Total 1,500 fr.

2e catégorie. — Race normande pure.

Pour les mâles : 1er prix 600 fr., 2e 500, 3e 400, 4e 300, 5e 200. Total 2,000 fr.

Pour les femelles : 1er prix 400 fr., 2e 350, 3e 300, 4e 200, 5e 150. Total 1,500 fr.

3e catégorie. — Races françaises diverses pures autres que celles dénommées ci-dessus.

Pour les mâles : 1er prix 600 fr., 2e 500, 3e 400. Total 1,500 fr.

Pour les femelles : 1er prix 400 fr., 2e 300, 3e 200. Total 900 fr.

4e catégorie. — Race Durham pure (Improved short horned).

Pour les mâles : 1er prix 600 fr., 2e 500, 3e 400, 4e 300. Total 1,800 fr.

Pour les femelles : 1er prix 400 fr., 2e 350, 3e 300, 4e 250, 5e 200. Total 1,500 fr.

5e catégorie. — Races étrangères pures autres que la race Durham.

Pour les mâles : 1er prix 600 fr., 2e 500, 3e 400, 4e 300. Total 1,800 fr.

Pour les femelles : 1er prix 400 fr., 2e 350, 3e 300, 4e 250, 5e 200. Total 1,500 fr.

6e catégorie. — Races diverses croisées.

Pour les mâles : 1er prix 600 fr., 2e 500, 3e 400, 4e 300. Total 1,800 fr.

Pour les femelles : 1er prix 400 fr., 2e 350, 3e 300, 4e 250, 5e 200. Total 1,500 fr.

2e classe. — Espèce ovine.

1re catégorie. — Races mérinos et métis-mérinos.

Pour les mâles : 1er prix 500 fr., 2e 275, 3e 250, 4e 225, 5e 200, 6e 175, 7e 150, 8e 100. Total 1,675 fr.

Pour les lots de cinq brebis : 1er pr. 200 fr., 2e 180, 3e 160, 4e 140, 5e 120, 6e 100. Total 900 fr.

2e catégorie. — Races pures à laine courte.

Pour les mâles : 1er prix 300 fr., 2e 250, 3e 200, 4e 100. Total 850 fr.

Pour les lots de cinq brebis : 1er pr. 200 fr., 2e 150, 3e 100. Total 450 fr.

3e catégorie. — Races pures à laine longue. (Dishley, flamande, etc., etc.)

Pour les mâles : 1er prix 300 fr., 2e 250, 3e 200, 4e 150, 5e 100. Total 1,000 fr.

Pour les lots de cinq brebis : 1er pr. 200 fr., 2e 150, 3e 100. Total 450 fr.

4e catégorie. — Race anglo-française.

Pour les mâles : 1er prix 300 fr., 2e 250, 3e 200, 4e 100. Total 850 fr.

Pour les lots de cinq brebis : 1er pr. 200 fr., 2e 150, 3e 100. Total 450 fr.

5e catégorie. — Races diverses croisées.

Pour les mâles : 1er prix 300 fr., 2e 250, 3e 200, 4e 100. Total 850 fr.

Pour les lots de cinq brebis : 1er pr. 200 fr., 2e 150, 3e 100. Total 450 fr.

3e classe. — Espèce porcine.

1re catégorie. — Races indigènes pures.

Pour les mâles : 1er pr. 200 fr., 2e 550. Total 350 fr.

Pour les truies pleines ou suitées : 1er prix 100 fr., 2e 80. Total 180 fr.

2e catégorie. — Races étrangères pures ou croisées.

Pour les mâles : 1er prix 300 fr., 2e 150, 3e 100. Total 450 fr.

Pour les truies pleines ou suitées : 1er prix 100 fr., 2e 80. Total 180 fr.

(La suite au prochain numéro).

CHRONIQUE PARISIENNE

Paris, 15 avril 1858.

Les courses de dimanche dernier à la Marche ont été des plus curieuses; il y a eu, sans compter les chutes, des mécomptes, des émotions de tout genre.

Le temps, très-mauvais la veille, était ce jour-là redevenu magnifique; aussi la foule se pressait, nombreuse et brillante, aux abords de l'enceinte.

L'une des plus piquantes curiosités de ces réunions, c'est la rencontre et le mélange forcés de deux mondes qu'un abîme sépare — abîme moral — et qui se trouvent réunis dans un même ensemble de toilettes, d'équipages, de luxe et de beauté. Un novice s'y trompe aisément, mais non celui qui a quelque peu pratiqué la vie parisienne; et, en fin de compte, les grandes dames véritables, se reconnaissent, si non peut-être au luxe des atours et des équipages, du moins et très-certainement à cette distinction, à cette noblesse de manières que n'imitent qu'imparfaitement les marquises et les duchesses de contrebande.

Donc, cette fois, le héros de tant de courses brillantes, le fameux Franc-Picard, a démenti toutes les espérances que faisaient à juste titre concevoir ses triomphes passés; au second saut de la rivière, il est tombé comme un vulgaire cheval de fiacre, et a laissé la victoire se débattre entre deux concurrents seulement : Kibworth Lass et miss Harkaway (quels diables de noms!) — Le premier, à M. Manby, a été proclamé vainqueur — d'une encolure à peine — et a remporté le prix du grand handicap, c'est-à-dire 3,875 fr.

si vous êtes pris, vous nierez tout, et je serai là pour vous délivrer. N'avez-vous pas confiance en moi? Mon oncle lui répondit quelques mots très-bas, et j'entendis qu'il se jetait à ses pieds. Je ne pus le voir, car je feignais toujours de dormir. La dame s'en alla enfin. Mon oncle eut de fréquents entretiens avec ses frères, et ce fut trois jours après cet entretien que le feu fut mis.

Vous êtes une fidèle enfant de dire ce que vous savez. Continuez de parler avec sincérité, et Dieu et les hommes vous pardonneront, car vous avez, vous aussi, et malgré votre jeune âge, trempé dans ce crime abominable, n'est-il pas vrai?

Mahomet, notre saint prophète, a écrit dans le Koran : « Obéis à ton père et crains Dieu! » On m'a donné une torche enflammée, et j'ai mis le feu aux pavillons de Naharinn. J'aurais bien voulu voir s'échapper ces pauvres animaux qui hennissaient et hurlaient pitoyablement dans les flammes; mais à mesure que je les faisais sortir, mon père les égorgeait. Mon oncle Nadir-Alos brisait les meubles et tuait les esclaves.

Qui a donné la mort à Naharinn?

C'est Nadir-Fez, répondit l'enfant sans hésiter.

Pourriez-vous reconnaître la dame qui s'est entretenue avec votre oncle dans sa tente?

Je ne la reconnaitrais pas exactement à ses traits, parce que, comme je le disais de dormir, je n'ai pas osé la regarder fixement; mais je la reconnaitrais bien à sa prestance et à sa voix.

Vous ne vous trompez pas, vous en êtes sûre?

Oh! non; sa voix me tinte encore dans les oreilles.

Le tcha-fétez suspendit la séance et écrivit au kan. La réponse ne se fit pas longtemps attendre, et le tcha donna aussitôt connaissance de son contenu au conseil.

Le kan veut à tout prix connaître la vérité dans cette odieuse affaire, dit-il; il ne veut rien négliger pour l'obtenir. Ainsi donc, contrairement à nos coutumes, les dames qui résident sous les pavillons royaux, depuis la mère de l'empereur jusqu'à ses cinq épouses, vont défiler dans ce sanctuaire voilées et récitant à haute voix un verset du Koran.

Toutes les femmes des chefs et des officiers du kan parurent en effet, quelques moments après, vêtues de blanc, la tête couverte d'un long voile, et en passant devant le tribunal auguste, chacune répéta à haute voix un verset du livre saint.

Soixante-dix femmes avaient passé ainsi devant les juges, et il n'en restait plus qu'une, une seule.

Elle se mit à marcher et répéta ce verset :

« L'ange de Dieu veille sur le juste et l'opprimé, et ne permet pas au crime de troubler le sommeil de l'innocence. »

Voilà la voix que j'ai entendue, s'écria l'enfant en se levant précipitamment.

Aussitôt deux narbeks (huissiers) firent tomber le voile qui couvrait le visage de la femme, et quelle ne fut pas la stupefaction du conseil en reconnaissant la mère du kan Segheb-Mohélam. Tout le monde était terrifié. Le kan fut averti en toute hâte.

La justice doit avoir son cours, dit-il en descendant quelques minutes plus tard de cheval à la porte de la tente du conseil; juges, prononcez librement, selon votre conscience.

Le conseil se retira au milieu d'un long frémissement.

Cependant la mère de Segheb-Mohélam, foudroyée d'abord par cette accusation imprévue, cherchait par ses gémissements et ses larmes à attirer son fils.

Naharinn avait pris des droits exclusifs sur son cœur, lui disait-elle, mon amour maternel m'a aveuglée; pardonne-moi; tu ne sais pas tout ce qu'il y a de cruel dans une tendresse de mère méconnue.

Le kan restait impassible, et, debout sur l'estrade abandonnée du conseil, il semblait ne prêter aucune attention aux supplications de sa mère.

Les juges enfin rentrèrent en silence, et leur silence solennel plana sur toute cette foule.

Le tcha-fétez, debout, une main sur le Koran, l'autre sur le cœur, prononça la sentence suivante :

« La mort mérite la mort; celui-là qui conseille le crime mérite un terrible châtement. »

Donc, Mirza-Anound est condamnée à avoir le poing coupé.

Nadir-Fez, le tentateur de ses frères, est condamné à la décapitation.

Kolang-Ho et Alo-Zar subiront pendant trois heures la peine du pal.

Nadir-Kolang-Ho, tant à cause de son âge qu'en considération de ses aveux et révélations, est acquittée de toutes peines.

Ce jugement sera immédiatement exécuté dans la plaine des Nopals, où il a été rendu ce sixième jour de la lune d'Ahmed (22 juin).

Des cris déchirants se firent entendre aussitôt après le prononcé de cette sentence; c'étaient ceux de la mère du kan, qui implorait tour à tour son fils et les juges. Mais Segheb-Mohélam,

toujours impassible, ordonna que les préparatifs de l'exécution se fissent aussitôt.

Le cortège funèbre se mit quelques instants après en marche vers un point plus élevé de la plaine, nommé le Habout-de-Kis.

Les huissiers du conseil de justice ouvraient la marche armés de gros bambous terminés par une sorte de tréfle d'or. Venaient ensuite les quatre condamnés, escortés par un fort détachement de soldats; puis le bourreau. Le conseil de justice arrivait ensuite, et le kan, entouré de ses principaux officiers, fermait la marche. Une innombrable foule de peuple se pressait sur les pas du cortège et courait en avant pour prendre place aux environs du terre fatal.

Arrivés au Habout-de-Kis, et le bourreau ayant terminé ses sinistres apprêts, le greffier du conseil de justice se mit en devoir de faire par ordre l'appel des condamnés.

Mirza-Anound est condamnée à avoir le poing coupé; qu'il soit fait ainsi que la justice et Segheb-Mohélam l'ordonnent!

Au retentissement de ce nom vénéré de la mère du kan, une émotion générale parcourut l'assemblée; on respirait à peine; tous les yeux, toutes les âmes étaient arrêtés sur la malheureuse princesse.

Le kan se lava alors.

Ma mère, s'écria-t-il d'une voix qui fut entendue au loin dans la plaine, je vais acquitter la dette que vous devez à Dieu et aux hommes. Puisse le sacrifice que je vais faire en expiation de votre crime, prouver, à vous et à tous, que la puissance du maître n'a point affaibli le respect et la tendresse du fils!

Et, tirant son cimeterre, il appuya son bras gauche contre le tronc d'un arbre, et, d'un seul coup, se fit sauter le poignet.

A la comte de rivière le rele démise tre. Co grande a été ton.

Sur course M. de derous riger c obstin lors elle tles, e A bi gemen champ

Les sienne sont fin course bassin Ces plus d'ardet en jeu course

On se rap nouvel lenden compo trois chemin repas libation convive sommé vous p cela! ception occupé

Le d la saisi tement tenor tion. C Anglet mande talent, accuei chante voix d est sav son ta lemen

Il es pu être la saisi eile — prochi Théâtre

Mad aband L'émis autour aurait le choi pour p Quel t

Des éclaté piedé vait d che m tanchi « M son c autres leur t Il r frères

Pour Pour

La raire heur sont

De Le ferm